



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE 095/2015

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE / AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE LEON BLUM DU SAMEDI 25 AVRIL 2015 AU SAMEDI 16 AVRIL 2016 INCLUS

Le Maire de la commune du Pré Saint-Gervais, le **23 AVR. 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2521-1 et L.2521-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.417-1 à R.417-13 et R.325-1 à R.325-51 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire ;

Vu l'arrêté n°107/2014 en date du 3 juin 2014 portant délégation permanente de fonction donnée à Madame Laëtitia DEKNUDT, 8ème Adjoint au Maire ;

Vu la demande formulée par Monsieur Lavayssière en vue d'obtenir une autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'un manège.

Considérant que pour permettre l'installation d'un manège, Place Léon Blum, du samedi 25 avril 2015 jusqu'au samedi 16 avril 2016 inclus, il est nécessaire d'accorder une autorisation d'occupation du domaine public à Monsieur Lavayssière ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Lavayssière, demeurant 2 allée André Messenger 93500 Pantin, est autorisé à installer un manège, Place Léon Blum, pour la période du samedi 25 avril 2015 jusqu'au samedi 16 avril 2016 inclus.

Le manège est ouvert au public les mercredis et les samedis de 14 h 00 à 18 h 00.

Article 2 :

La présente autorisation n'est délivrée qu'à titre précaire et révoquant. Si l'Administration le juge nécessaire ou si le permissionnaire ne satisfait pas aux engagements souscrits par sa demande, elle pourra être suspendue ou annulée.

Article 3 :

Monsieur Lavayssière est responsable de la surveillance des installations mises en place dans le cadre de l'attraction enfantine pendant toute la durée de l'installation du manège.

Article 4 :

Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la Mairie et une copie est adressée à:

- ✓ Monsieur Le Directeur Général des Services,
- ✓ Agents de Surveillance de la Voie Publique,
- ✓ Monsieur le Commissaire de Police des Lilas,
- ✓ Monsieur le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Pantin,
- ✓ Monsieur Lavayssière Patrick, 2 allée André Messenger 93500 Pantin.



Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjointe au Maire
déléguée à Vivre ensemble,
Tranquillité publique et
Sécurité,
DEKNUDT Laëtitia

Affiché du 23/04/2015 au 18/04/2016

W